



Dossier d'inscription 2021 / 2022

Association Crew-Stillant

Nom :

Prénom :

Portable :

Mail :

Âge :

Adresse complète :

Taille t-shirt :

Documents obligatoires à fournir avec le dossier :

- Certificat médical
- Attestation de responsabilité civile
- Contrat d'engagement
- Diverses autorisations signées (sorties, images...)

Choix des cours (merci de sélectionner votre choix) :

- Breakdance
- Hip-Hop
- Hip-hop / Breakdance

Tarifs 2021 / 2022 et modalités de paiement :

- 130€ l'année pour 1 cours au choix
- 145 € l'année pour deux cours

Le paiement se fait à la remise du dossier d'inscription vous pouvez payer en 3 fois maximum, cependant l'ensemble des chèques doivent être remis avec le dossier d'inscription. Si vous payez en espèce, le paiement se fait en une seule fois et à l'inscription

IMPORTANT, l'association ne rembourse pas, cela veut dire que si vous vous inscrivez et que deux semaines après vous souhaitez arrêter, votre cotisation sera quand même encaissée.

Si vous bénéficiez d'un CE, renseignez-vous s'ils prennent en charge une partie ou la globalité de la cotisation de votre enfant, nous pouvons fournir des attestations.

Pour toutes demandes d'attestations, merci de nous le faire par mail : crew.stillant@laposte.net

Autorisation de sortie :

Je soussignée M/Mme autorise mon fils / ma fille..... à repartir seul/e de la salle après son cours de danse.

Par cet écrit je décharge l'association Crew-Stillant ainsi que l'ensemble de l'équipe pédagogique de toutes responsabilités vis-à-vis de mon enfant.

Fait à :

Le :

Signature du responsable légal

Autorisation de droit à l'image :

Je soussignée M/Mme autorise mon fils / ma fille..... à être pris en photos et vidéos pendant l'année afin que l'association Crew-Stillant puisse l'utiliser à des fins de communications / promotions de leurs activités.

Fait à :

Le :

Signature du responsable légal

Autorisation de déplacement en véhicule :

Je soussignée M/Mme autorise mon fils / ma fille..... à être transporter par son/sa professeur/e pour un déplacement dans le cadre d'une compétition de danse durant la saison 2021 / 2022.

Fait à :

Le :

Signature

Contrat moral d'engagement

- Je m'engage à être à l'heure au cours
- Je m'engage à respecter les camarades
- Je m'engage à respecter mon professeur

- Je m'engage à prévenir en cas d'absence
- Je m'engage à fournir un justificatif en cas d'absence
- Je m'engage à participer aux différents temps fort de l'association
- Je m'engage à me donner à 3000 % pendant les cours
- Je m'engage à avoir une attitude positive et de win à chaque cours
- Je m'engage à venir en tenue adéquate pour pratiquer
- Je m'engage à représenter positivement l'association lors des compétitions / concours
- Je m'engage à être dans un état d'esprit d'entraide et de partage
- Je m'engage à ne pas râler, ne pas être vulgaire
- Je m'engage à être motivé et de ne pas me trouver d'excuse « bidon » pour ne pas suivre ou faire quelque chose.

Comprenez bien que nous sommes une association de bénévoles, que nous pourrions très bien ne pas consacrer de temps pour vous et mener nos projets personnels. Cependant nous sommes des passionnés de danse et nous voulons partager notre savoir, notre envie avec vous.

Merci de bien vouloir respecter le travail que nous essayons de mettre en place afin que vous puissiez évoluer et grandir dans la danse et dans la société.

Fait à

Le

Signature de l'adhérents

Et signature supplémentaire des parents (si mineur)

Charte interne à l'association

1. Charte éthique

1.1. Les membres s'engagent à faire preuve d'une parfaite probité, en toutes circonstances, que ce soit dans l'association ou en dehors.

1.2. Les membres s'efforceront de participer activement à la vie de l'association et d'œuvrer à la réalisation de son objet.

1.3. Les membres s'abstiendront de porter atteinte d'une quelconque façon à la réputation, à l'image et aux intérêts de l'association et des autres membres.

1.4. Les membres respecteront strictement la confidentialité des informations non-publiques dont ils pourront avoir connaissance au sujet de l'association et des autres membres.

1.5. Les membres ne divulgueront pas les coordonnées des autres membres et de leurs représentants et ne les utiliseront pas pour des finalités étrangères à l'objet de l'association. Ils s'engagent en particulier à ne pas en faire une quelconque utilisation commerciale et à ne pas les utiliser ou permettre leur utilisation à des fins de prospection et de démarchage.

1.6. Les membres n'agiront pas et ne s'exprimeront pas au nom de l'association sans habilitation expresse et écrite du président ou du conseil d'administration.

1.7. Les membres et leurs représentants prendront toutes les mesures appropriées pour prévenir et empêcher tout conflit d'intérêts.

1.8. Les membres informeront dans les meilleurs délais le conseil d'administration de tout conflit d'intérêts éventuel et généralement de toute difficulté qui pourrait survenir en relation avec l'association.

2. Charte du danseur

2.1. Les membres respecteront les horaires afin de ne pas pénaliser le groupe, trop de retard peut avoir des conséquences telle que : non-participation aux temps fort de l'association ou exclusion temporaire.

2.2. Les membres veilleront à respecter les autres membres physiquement et moralement, pour cela ils devront adopter une attitude exemplaire en cas de non-respect la conséquence sera immédiate : Exclusion définitive de l'association.

2.3. Les membres respecteront les lieux d'entraînement. et veiller à avoir une tenue propre et adaptée à la pratique de la danse Hip-Hop (*ex : le membre vient à l'entraînement en tenue de ville, il ne pourra pas participer au cours et devra rester sur le côté*)

2.3 Les membres devront prévenir leur professeur et fournir un justificatif en cas d'absence, trop d'absences peut avoir des conséquences telle que : non-participation aux temps fort de l'association ou exclusion temporaire.